

Signature du marché « mise en concurrence des opérateurs de télécommunication »

L'appel d'offres ouvert relatif à la mise en concurrence des opérateurs de télécommunication a été lancé le 20 septembre 2017, en vue d'assurer les prestations de télécommunications nécessaires aux services de l'Etablissement public Loire, sur les sites existants ou à venir, pour une durée maximum de quatre années à compter de la notification.

Ce marché est fractionné en trois lots :

- Lot n°1 Téléphonie fixe, Internet, VPN et services associés,
- Lot n°2 Téléphonie mobile et M2M,
- Lot n°3 Liaisons louées.

Ce marché prendra la forme de trois accords-cadres fixant toutes les stipulations contractuelles, exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes, conformément aux articles 78 et 80 du décret 2016-360. Ces accords-cadres seront conclus sans montant maximum de commandes.

La délégation permanente au Président pour les marchés publics fixe à 300 000 € HT la limite de la délégation pour les marchés de fournitures et services (délibération 14-157-CS).

L'absence de montant global maximum à ces accords-cadres, permettant un fractionnement des prestations selon les besoins de l'Etablissement, implique également que le Comité Syndical autorise par délibération la signature des trois marchés correspondants.

L'attribution de cet appel d'offres ouvert (trois lots) est également inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.